

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- 1 JAN. 1997

SECRETARIAT D'ÉTAT  
À LA RECHERCHE



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA RECHERCHE  
ET DE LA TECHNOLOGIE

Paris, le : 24 1996

SOUS-DIRECTION  
DES ORGANISMES DE RECHERCHE  
DGRT/SDOR 2B/MRR/N°236/96

**NOTE POUR DESTINATAIRES "IN FINE"**

**Objet :** Mise en place des instances du centre national de séquençage (CNS)

**Participants à la réunion du 18 décembre 1996**

MENESR	: MM.	BIGOT, LABIDOIRE, AMALRIC
	: Mme	ROUX-ROUQUIÉ
Direction du Budget	: Mme.	BOSCHE-LENOIR
CNRS	: MM.	SOUZY, TAMBOURIN
CNS	: M.	WEISSENBACH

Une réunion s'est tenue en vue d'arrêter la composition du conseil de gestion ainsi que celle du comité d'orientation et du comité scientifique.

La préparation du projet de budget 1997 et le choix des locaux ont été envisagés.

**CONSEIL DE GESTION.**

Au sein du conseil de gestion, la représentation du MENESR sera assurée par MM. BIGOT et LABIDOIRE, celle du CNRS par MM. SOUZY et TAMBOURIN et celle de FIST SA par Mme JOUANNEAU.

M. TOBELEM exercera les fonctions de commissaire du gouvernement.

La direction du budget sera représentée par Mme BOSCHE-LENOIR ; M. ETCHEGARAY sera désigné comme contrôleur d'Etat. Le CNRS proposera un commissaire aux comptes.

Pour le lancement du GIP, les participants proposent que M. BIGOT prenne la présidence de ce conseil qui confirme, lors de sa première réunion, le directeur général dans ses fonctions.

## COMITE D'ORIENTATION

M. BIGOT présente la composition de ce comité proposée par le Ministre. Il est constitué de quinze personnalités :

- un représentant du MENESR (Mme DURAND, chargée de mission DSPT5),
- le directeur général du CNS,
- le directeur général du CNRS représenté par le directeur du département des sciences de la vie,
- l'administrateur général du CEA représenté par le directeur des sciences du vivant,
- le directeur général de l'INSERM,
- le directeur général de l'INRA,
- le directeur de l'Institut PASTEUR de PARIS,
- le président directeur général de l'INRIA,
- deux représentants désignés par la conférence des présidents d'université : M. CHAPPEY, administrateur provisoire de l'université d'EVRY et M. ESCOUFFIER, président de l'université de MONTPELLIER II,
- M. MARTIN, directeur du CEPH,
- M. BARATAUD, directeur de l'AFM,
- M. Le BUANEC, membre du CADAS,
- M. CAPRON, directeur de l'Institut PASTEUR de LILLE, est proposé comme président de ce comité.

Il est procédé à un tour de table afin de recueillir les réactions des participants à la réunion :

M. WEISSENBACH souligne que la présence de M. BARATAUD confère, au sein de ce comité, un poids particulier à l'AFM en raison du rôle éminent joué par celle-ci dans la génomique, en FRANCE.

Pour le CNRS, M. SOUZY s'étonne de la présence d'un représentant du ministère chargé de la recherche ; la même observation est faite concernant la représentation du CNS.

A cet égard, M. BIGOT précise que le représentant du ministère n'a aucun pouvoir décisionnel dans cette instance et qu'il a une compétence essentiellement scientifique et technique ; il ne voit là aucune difficulté. De plus, la présence du directeur général du CNS permet d'assurer le lien avec les projets propres du centre.

Par ailleurs, le CNRS exprime le souhait que le directeur du département des sciences pour l'ingénieur soit membre du comité d'orientation.

*(Examinée à l'issue de la réunion, cette proposition n'a pu être retenue au motif que le CNRS est représenté es qualité par son directeur général).*

Enfin, il est décidé que la première réunion du comité d'orientation se tiendrait dans la première quinzaine de janvier, en présence du Ministre.

Il appartient à J. WEISSENBACH d'organiser cette réunion en prenant l'attache du secrétariat du Ministre ainsi que celle de M. CAPRON.

## COMITE SCIENTIFIQUE

Ce comité est en cours de constitution.

Il devrait comporter deux experts européens :

Les noms de MM. ANSORGE et SULTON ont été avancés ; il y aura lieu de s'assurer de la disponibilité de ces personnalités.

Les autres experts pourraient être :

M. EGLY (INSERM),  
M. ERLICH (INRA),  
M. DUJON (CNRS),  
M. AVNER (CNRS),  
M. MIAG (CNRS),  
M. LEBBE,  
M. LEGAY (CEA),  
M. THOMAS (INSERM- CEPH).

Toutefois, il est constaté qu'aucun de ces experts n'est spécialiste du génome humain ; les noms de B. JORDAN et A. MUNICH sont avancés.

Le CNRS et la MST veilleront à compléter cette liste pour formuler des propositions au président du conseil de gestion.

Enfin, l'absence de représentants du monde industriel est signalée. Il est précisé par M. BIGOT que cette décision résulte d'un choix du Ministre qui voit difficilement ce problème traité, compte tenu du contexte industriel national actuel. Cependant, une évolution est envisageable.

## PREPARATION DU PROJET DE BUDGET 1997

Le projet de budget intégrant les subventions du MENESR pour les années 1996 (23 MF) et 1997 (80 MF) ainsi que la contribution de l'AFM (15 MF pour l'aménagement des locaux et les 2 MF pour leur location) devra être présenté au prochain conseil de gestion pour approbation.

Pour la préparation de ce budget, le CNS s'appuiera sur le CNRS avant le recrutement d'un directeur administratif et financier. M. WEISSENBACH propose la candidature de M. LERAY, actuellement directeur administratif et financier du Généthon et communiquera, à cet effet, son CV. D'autres candidatures seront activement recherchées vu l'importance de cette fonction.

## LOCAUX

Le projet d'installation du CNS nécessite la location d'une superficie de 3.000 m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent 800 m<sup>2</sup> de locaux communs.

Il existe une opportunité d'achat d'un bâtiment de 6.000 m<sup>2</sup> pour un montant de 30 MF (négociable à 27 MF) permettant de dégager - outre les locaux nécessaires au CNS - un espace de 2.200 m<sup>2</sup> qui serait dévolu à l'accueil de laboratoires de recherche.

Le financement de cette acquisition pourrait être assurée grâce à la dotation de l'AFM (10 MF initialement prévus pour la location des locaux du CNS, à raison de 2 MF par an pendant 5 ans) et celle de 20 MF qui pourrait être accordée par le Conseil général de l'Essonne, en 1998. Le Conseil régional Ile-de-France pourrait également participer à cette acquisition.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'une location ou d'une acquisition de ces locaux. M. SOUZY rappelle que le GIP ne peut financer que des opérations qui sont en relation directe avec ses missions l'installation d'équipes de recherche sur les surfaces disponibles étant de la responsabilité des universités et des organismes de recherche.

Mandat est donné à M. WEISSENBACH pour mener à bien cette négociation, en appui avec le secrétaire général du CNRS.

Quelle que soit l'option choisie, il y a lieu d'envisager l'aménagement de ces surfaces en vue de l'installation du CNS dans les meilleurs délais. La réalisation de cette opération - estimée à 15 MF - par le propriétaire des locaux n'a pas été retenue.

En conséquence, un cahier des charges devra être établi afin de procéder aux appels d'offres réglementaires avant examen des propositions par la commission des marchés.

La mise en place de cette commission devra intervenir sous quinzaine ; la direction du budget transmettra ses propositions qui seront validées par le MENESR.

Au plus tard, le 15 février, la décision des travaux devra être prise.

Mme ROUX-ROUQUIE est chargée du suivi de l'ensemble du fonctionnement du CNS pour la DGRT.

DIFFUSION :

MM. BIGOT, LABIDOIRE, TOBELEM, AMALRIC  
Mme BOSCHE-LENOIR,  
MM. SOUZY, TAMBOURIN  
M. WEISSENBACH

Copie à :

- Me BELTRAME-DEVOTI

Quelle est la date de constitution du centre  
parution au JO ?

Quand doit être approuvé le premier compte de résultats provisionnels  
Disposons nous de moyens pour la mise en route

Eclaircissement sur les articles 21 et 22

Marchés

Selon DAF adjoint du CEA, la gestion tombe sous les règles des marchés publics.

marchés négociés

marchés sur A.O.

Disposons nous de règles dérogatoires aux statut dérogatoire

Commission consultative des marchés

composition

juge-t-elle uniquement sur forme

Reprendra-t-on les seuils en vigueur au CEA

< 1MF pas de présentation

> 1MF et < 7MF présentation

> 7 MF présentation de rigueur

Quels sont les seuils prévus pour les marchés négociés

Quels sont les conditions du contrôle des marchés

a priori

a posteriori

Premier marché sera le contrat de location

ne semble pas pouvoir passer par A.O.

qui négocie avec le propriétaire ?

le directeur dispose-t-il d'un pouvoir pour négocier

Définitions des pouvoirs du Directeur

- signature

- bancaire

- négociations

Modalités du choix du DAF avis du conseil de gestion ? ou choix du conseil

## Bâtiment

constitution d'un appel d'offres pour architecte et Bureau d'Etudes  
sommes nous soumis aux procédures des marchés publics donc délais ?

cahier des charges CCTP (cahier des clauses techniques particulières)  
AO entreprises  
travaux

Que peut faire le CNRS

il faut notamment construire un local solvant.